

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/93bfc841-4ee7-495f-9147-5cf90acce90>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Hennequin-Marc Lucile](#)

Date de soutenance : 30-11-2016

Directeur(s) de thèse : [Truchet Didier](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Propriété publique, Propriété intellectuelle, Droits, Obligations, Personnes publiques, Créations intellectuelles, Droit d'auteur, Propriété littéraire et artistique, Propriété industrielle, Marques

Mots-clés :

- Brevets d'invention -- Droit
- Propriété intellectuelle
- Personnes publiques

Résumé : La propriété intellectuelle est suffisamment polymorphe pour s'appliquer tant aux personnes privées qu'aux personnes publiques. Il n'est pas question de nier la spécificité de la personne publique, qui en raison de son identité et de la nature des missions qui lui sont confiées dispose de prérogatives particulières, et est soumise à des règles spécifiques. L'objet de notre étude est de démontrer que la propriété intellectuelle soumet les personnes publiques et privées à un régime juridique commun, qui est aménagé pour répondre aux exigences propres aux personnes publiques. Ainsi, ces dernières disposent de prérogatives élargies par rapport aux personnes privées, notamment dans le cadre de l'acquisition et de l'exploitation de leurs créations intellectuelles. Cependant, les personnes publiques sont également soumises à des obligations renforcées, qui résultent des obligations plus générales qui pèsent sur elles, telles que, notamment, la protection du domaine public. En outre, l'apparition de nouvelles politiques publiques telles que l'open data doit être appréhendée par les personnes publiques pour s'adapter aux nouveaux enjeux de la propriété intellectuelle publique.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 

Identifiant : 2016PA020052

Type de ressource : Thèse